

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure COQUEL

### **19. Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2025.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, et en vertu des dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », la procédure applicable aux dérogations au principe du repos dominical accordées par le maire pour les commerces de détail a été profondément modifiée.

Conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail, cette dérogation est accordée après avis du conseil municipal dans la limite de cinq dimanches. Au-delà, et dans la limite de douze dimanches, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Les communes de Limoges, Couzeix, Feytiat, Boisseuil et Le Vigen sont favorables à une ouverture des magasins les cinq dimanches suivants en 2025 : 12 janvier, 29 juin, 14, 21 et 28 décembre.

La commune de Panazol est favorable à une ouverture des magasins les cinq dimanches suivants en 2025 : 12 janvier, 29 juin, 14 septembre, 21 et 28 décembre.

Conformément à la législation en vigueur, les maires des communes de Limoges, Couzeix, Feytiat, Boisseuil et Le Vigen ont sollicité l'avis du conseil communautaire du 26 septembre 2024 afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces huit dimanches au total dont les dimanches complémentaires 23 et 30 novembre ainsi que le 7 décembre 2025. Le conseil communautaire a émis un avis favorable.

Le maire de la commune de Panazol a sollicité l'avis du conseil communautaire du 26 septembre 2024 afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces sept dimanches au total dont les dimanches complémentaires 7 et 14 décembre 2025. Le conseil communautaire a émis un avis favorable.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de donner son accord sur le principe de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail les dimanches 12 janvier, 29 juin, 14, 21 et 28 décembre 2025.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 15</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 8</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur le principe de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail les dimanches complémentaires : les 23, 30 novembre et 7 décembre 2025.

VOTE 23	POUR 14	CONTRE 0	ABSTENTION 9
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

